

## SEANCE DU 5 JUIN 2015

L'an deux mil quinze  
Le cinq juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Dubraud Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Mme Di Fruscia C., MM. Dubraud X, Lévêque R, Hugerot F, Lorsung P, Marchetti C, Masure B et Moutard M.

Etaient absents : MM. Billon C et Jacquet P.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Hugerot Florent a été élu secrétaire de séance.

En préambule au Conseil, Madame le Maire présente à l'ensemble des Conseillers présents Madame Herbez Nathalie embauchée en remplacement de Madame Marie-Christine Payot partie en retraite le 31 mai dernier.

Madame le Maire invite également Mesdemoiselles Marchetti et Déchaud à présenter les projets de jeux pour le 14 juillet prochain. Elle les remercie ainsi que la jeunesse de la Commune pour leur implication et leur détermination à faire revivre ces moments de convivialité et de partage intergénérationnels.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité

### *Même Séance*

#### **FESTIVITES DU 14 JUILLET 2015**

Notre Fête Nationale tombant un mardi, les festivités se dérouleront sur deux jours.

Le 13 au soir, retraite aux flambeaux, feu d'artifice puis bal organisé par le Comité des Loisirs.

Le 14 juillet repas à la salle polyvalente offert par la Municipalité aux habitants de Polisy, puis Jeux pour tous les âges.

Concernant le feu d'artifice, le projet initié par les Maires de Buxeuil et Polisot et Polisy de se mutualiser pour mettre en œuvre une soirée commune aux trois villages ayant échoué, Madame le Maire s'est rapprochée de la Société Patrick Artifices qui propose, dans l'esprit de la valise de l'an dernier, une composition (qui sera présentée sur deux palettes) adaptée au Budget provisionné, soit 550,00 €.

Le Conseil Municipal RETIENT donc la proposition pour un montant TTC de 550,00 €.

Comme l'an dernier, le repas du 14 juillet est confié à la Charcuterie Bignot qui propose une prestation de 12,50 € par adulte et 7,50 € par enfant.

Les habitants de la Commune sont invités par la Municipalité, des repas supplémentaires et payants pouvant être achetés par chacun.

Cette année, le Conseil Municipal a choisi une formule buffet en lieu et place des plateaux individuels.

Le détail de ces deux jours fera l'objet d'une communication distribuée à chaque famille de Polisy.

### *Même Séance*

#### **VALIDATION DE LA CONVENTION GRDF POUR LE NOUVEAU COMPTEUR GAZPAR**

En suivi d'un rendez-vous avec Madame Laurence Duvallet, Conseiller Collectivités Territoriales de GRDF,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, sous réserve de décision définitive des pouvoirs publics, GRDF va proposer à ses clients entre 2015 et 2022 (pour 11 millions de clients) un système

de télé relève permettant des relevés quotidiens, une facturation sur index réels facilitant par une meilleure connaissance, la maîtrise de l'énergie et donc de réduire la consommation d'énergie fossile.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts. On peut ainsi envisager :

- ✓ Le clocher de l'église soumis à avis de l'ABF,
- ✓ La mairie soumise à avis de l'ABF,

La répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine.

Sur le principe et sous réserve des accords préalables et la non-atteinte au bâti et à leur environnement, une décision favorable semble possible et se révèle d'intérêt général. Un conventionnement précis interviendra, bien entendu. Il faut s'y prendre tôt, les autorisations sont longues.

Après en avoir délibéré, explications recueillies, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable, sous respect des accords et d'un conventionnement précis.

### ***Même Séance***

## **DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 d'où la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de désigner un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Un arrêté portant nomination de Madame BRAGUE Liliane pour assurer les fonctions de coordonnateur communal sera pris conjointement à la délibération.

Le coordonnateur sera rémunéré en fonction du temps passé.

### ***Même Séance***

## **EXAMEN DE DIVERS DEVIS**

- ***Eglise Saint Félix :***

1. Dans le cadre du dégât des eaux intervenu en 2014 en l'Eglise Saint Félix, lequel a provoqué des coulures de tanin sur le mur nord, Madame le Maire a fait appel à l'Atelier Marc Philippe qui est déjà intervenu sur ce site.

Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un devis de 4.200,00 € T.T.C. lequel est retenu à l'unanimité.

Toutefois, Madame le Maire attend le rendez-vous et les conclusions de l'expert mandaté par la Compagnie d'Assurance pour finaliser ce dossier.

2. Par ailleurs, Madame le Maire a adressé un courrier à MM. Les Architectes des Bâtiments de France pour qu'ils confirment quoi faire pour pérenniser les Crêtes de Coq du faitage (la pose

est obligatoire sur ce bâtiment classé) dont le ciment s'est délité dès la décennale passée, ce qui nous a privé de tout recours.

La proposition d'introduire de la fibre de verre au mélange ciment maigre-chaux a reçu l'agrément de M. Cauquelin. Madame le Maire en a donc immédiatement informé la SARL Hervé Prunier.

De ce fait, il se pourrait que le devis de 3.675,60 € T.T.C. subisse une légère augmentation ( $\pm$  700,00 €).

La SARL Prunier a prévu d'intervenir avant la fin juin.

- **Aménagement Extérieur Salle Polyvalente :**

Aux fins d'aménager une haie végétale pérenne devant la clôture ouest de la salle polyvalente, le Conseil Municipal avait chargé Madame le Maire de consulter deux Entreprises pour obtenir des devis quant à l'exécution de ces travaux.

Sur les deux devis présentés, celui de la Société Pierre et Jardin a été retenu à l'unanimité pour un montant de 1.565,34 € T.T.C.

- **Fauchage et Entretien des Chemins :**

Le SLA ne pouvant plus intervenir en direct, Madame le Maire a pris contact avec la Sarl BCBR chargée de cet entretien dans des communes limitrophes, lesquelles étant par ailleurs très satisfaites des prestations fournies.

Le tarif horaire proposé est de 65,00 € H.T. (faucheuse ou roto-faucheuse).

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de lui confier cette prestation calculée sur une base de 100 Heures susceptible d'être réduite en fonction du temps effectivement passé, soit 7.800,00 € T.T.C.

- **Tondeuse Toro :**

Devant les pannes répétitives, coûteuses et pénalisantes de la tondeuse autoportée TORO, M. Laurent Pitois apportant le plus grand soin à cette machine, Madame le Maire avait sollicité un rendez-vous avec les Ets Basset de Polisot,

A la suite de celui-ci, l'accumulation d'incidents n'ayant pas d'explications plausibles, un courrier a été adressé à son dirigeant.

Lors de sa visite en Mairie, M. Jean-Michel Basset a fait une proposition commerciale très correcte, à savoir reprise de cette machine semi-Pro mise en service en 2008 pour 1.700,00 € H.T. et achat d'une nouvelle (puissance équivalente, mais modèle mieux défini et amélioré) à 4.980,00 € H.T. soit une différence de 3.280,00 € H.T. (3.936,00 € T.T.C.)

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'accepter ce devis, mais à la suggestion de M. Florent Hugerot, il est convenu de demander également une nouvelle offre pour un modèle Pro.

En conséquence, Madame Le Maire accompagnée de M. Florent Hugerot se rendront donc très prochainement chez les Ets Basset.

### **Même Séance**

#### **AVANCEE DU DOSSIER DES CHEMINS**

La Commission des Chemins et M. Defaix se sont réunis l'après-midi même aux fins de définir quels étaient les chemins à traiter en priorité.

Dans une ambiance très constructive et suite à des échanges positifs, ceux-ci ont été répertoriés.

Le dossier poursuit donc son cours.

Par ailleurs, Madame le Maire a reçu la Convention de Financement du CIVC.

MM. Claude Billon et Xavier Dubraud en ont pris connaissance l'un pour l'aspect technique et l'autre

pour avis juridique. Madame le Maire a donc signé les deux exemplaires qu'elle a retournés au CIVC. Elle a fait circuler une copie de ce document auprès des membres de la Commission.

### ***Même Séance***

#### **INFORMATION SUR LE LAVOIR**

Madame le Maire a reçu la notification relative à l'attribution de la Subvention accordée pour la réfection du Lavoir, au titre de la DETR, soit 3.748,20 €.  
Pour mémoire, le dossier avait été déposé le 29 octobre, et réputé favorable le 15 décembre 2014.  
Les travaux devraient intervenir en juillet ou en août.

### ***Même Séance***

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Les divers trous qui ont été faits sur la commune correspondent à l'emplacement de la nouvelle signalétique de la Route Touristique du Champagne commandée par le Conseil Départemental.  
Madame le Maire tient à préciser qu'elle n'a pas été consultée pour l'implantation.

Par ailleurs, suite aux vols de jardinière et plants, Madame le Maire a déposé plainte auprès de la Gendarmerie de Mussy.

Ce point ne figurant pas à l'ordre du jour, Madame le Maire informe les Conseillers qu'une réunion se tiendra prochainement concernant les délibérations à prendre en regard de l'augmentation de grade de M. Laurent Pitois et de l'embauche de Madame Nathalie Herbez.

Les Ets Raillard ont fini leur intervention au cimetière.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle se rendra à l'Assemblée Générale des Maires de l'Aube qui se tiendra à Troyes le 12 juin prochain.

Elle fait part aussi de diverses autres réunions auxquelles elle a été invitée et demande qui pourrait l'y représenter.

Personne ne se proposant, elle se rendra donc, entre autres :

Le 15 juin : Réunion annuelle d'ERDF aux Riceys

Le 18 juin : Assemblée Générale de la Mission de la Côte des Bar à Mussy sur Seine

M. Richard Lévêque participera de son côté à la réunion du SDEA le vendredi 19 juin 2015. Il y représentera également Madame le Maire.

La séance est levée à 22 H 35